



Paris le 17 janvier 2022

**CMA FRANCE**

A l'attention du Président FOURNY

Président de CMA France

12, avenue Marceau

75008 PARIS

Objet : Préavis de grève

*Lettre recommandée avec accusé de réception*

**Monsieur le Président,**

L'intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL ont décidés une journée de mobilisation interprofessionnelle le 27 janvier prochain.

Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des prix, de l'énergie comme de l'alimentation et finalement du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités.

Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications dans le privé comme dans le public. Sans augmentation du point d'indice et du SMIC il n'y aura aucune avancée pour les salarié.e.s.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL contestent dans le même temps que le gouvernement ait maintenu sa réforme de l'assurance chômage.

Les retraité.e.s très massivement mobilisé.e.s attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leur pension, retraite de base et retraite complémentaire, dont la dernière revalorisation a été plafonnée à un niveau très inférieur à l'inflation.



Le SNCA-CGT, quant à lui, réaffirme que la politique salariale rigoureuse engagée par le réseau des CMA, notamment en gelant la valeur du point d'indice des agents des CMA depuis maintenant plus de 11 ans, pénalise lourdement les personnels des chambres de métiers et de l'artisanat en cette période de crise.

Au regard de la situation sociale, le SNCA-CGT soutient cette action et appelle les agents des CMA à se mobiliser.

En conséquence, afin de permettre aux agents de prendre les décisions des moyens d'actions à mettre en œuvre, je vous prie de bien vouloir, conformément à l'article 16 de l'annexe VIII des statuts du personnel des chambres de Métiers et de l'artisanat, considérer la présente comme valant préavis de grève pour le 27 Janvier 2022.

Veillez agréer, Monsieur **le Président**, l'expression de mon profond respect syndical.

*Patrick DOSSEUL*  
*Secrétaire Général*

